

**OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 3/ 2010
 AU BUDGET PRINCIPAL**

La présente Décision Modificative enregistre en Section de Fonctionnement des compléments de crédits sur les Chapitres 011 et 65, financés par des recettes complémentaires relatives à des remboursements sur charges de personnel, et des loyers.

Les dépenses nouvelles sur le Chapitre 011 concernent les manifestations prévues dans le cadre des festivités du 20 décembre, un complément de crédits pour le financement du diagnostic santé (ASV) de Saint-Denis, mené dans le cadre de la Politique de la Ville, ainsi que des ventilations de cotisations sur deux associations auxquelles la Ville adhère depuis plusieurs années.

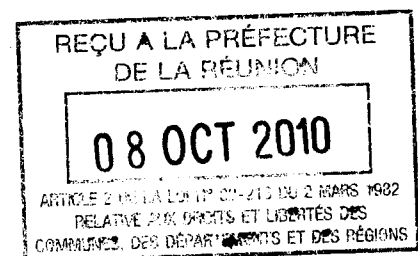
Pour ce qui est du Chapitre 65, des subventions de fonctionnement sont inscrites pour prendre en compte les nouvelles demandes détaillées en annexe du rapport relatif aux associations.

La présente DM enregistre également des inscriptions budgétaires en Section d'Investissement. Ces inscriptions correspondent à des virements de crédits entre les Chapitres 20 et 21, sans incidence financière.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
— Gilbert ANNETTE



OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 3/ 2010
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-70 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

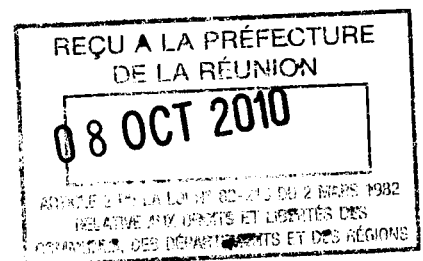
Adopte la Décision Modificative n° 3 au Budget principal 2010 qui s'élève à :

- * 720 754,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement ;
 - * 0,00 € en dépenses et en recettes pour la Section d'Investissement.
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le – 6 OCT 2010

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



2010

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	CPTE	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	6182	020	Documentation générale et technique	198 910,99	10 125,00	
011	6188	020	Autres frais divers	1 086 574,48	-77 838,00	
011	6188	30	Autres frais divers	1 173 302,61	105 000,00	
011	6281	023	Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI)		5 629,00	
011	6281	023	Cités Unies France		7 838,00	
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel	500 000,00		235 000,00
013	6459	020	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			240 000,00
65	65738	90	Autres organismes publics	177 468,00	70 000,00	
65	6574	020	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		600 000,00	
75	752	020	Revenus des immeubles	300 000,00		29 754,00
75	752	90	Revenus des immeubles	1 410 000,00		216 000,00
			TOTAL		720 754,00	720 754,00

2010

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	CPTE	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
204	2042	824	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 000 367,09	-180 000,00	
21	2111	820	Terrains nus	3 898 962,83	180 000,00	
			TOTAL		0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Affermage	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Société anonyme	Néant
Régie dotées de la seule autonomie financière	AFFAIRES FUNERAIRES	AFFAIRES FUNERAIRES	Régie	40 000
Régie dotées de la seule autonomie financière	MARCHE ET DROITS DE PLACE	MARCHE ET DROITS DE PLACE	Régie	Néant
Délégation du service public	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELIERE ET CASINO DE LA REUNION	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELIERE ET CASINO DE LA REUNION	Société	Néant
	SEDRÉ	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	119 901
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	245 700
	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	873 401
	CAISSE D'EPARGNE BOURBON LUMIERE	CAISSE D'EPARGNE BOURBON LUMIERE	Organisme bancaire	15 236
	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	SEM	1 524
	CRCAM	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	Organisme bancaire	3 049
	SHLMR	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	Organisme bancaire	305
	SICA	SICA	SEM	6 098
	SEMIR	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE A LA REUNION	Coopérative agricole	381
	DIONYSPOUR	DIONYSPOUR	SEM	15 245
	SEM NORDEV	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU DEVELOPPEMENT DU NORD DE LA REUNION	SEM	450 000
			SEM	43 750

IV - ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV

C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS ST-FRANCOIS D'ASSISE	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	Association Loi 1901	
	S.I.D.R	SOCIETE IMMOBILIERE DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	
	SCI PARKING RIEUL	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARKING RIEUL	SCI	
	SEDRE	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	
	SEMADER	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM	
	SODIAC	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	
	S.H.L.M.R	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	
				3 899 894
				92 715 868
			152 000	
			46 252 778	
			30 859 059	
			120 329 611	
			2 523 000	
			135 896 959	

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.			
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.			
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Montant de l'engagement
	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD	243 800
	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	1 231 124
	ASSOCIATION CHÂTEAU MORANGE	ASSOCIATION CHÂTEAU MORANGE	92 000
	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	222 400
	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	88 777
	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	91 429
	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	1 470 483
	ASSOCIATION PARDON MARS	ASSOCIATION PARDON MARS	75 000
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme			

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A		
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		
		C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	ASSOCIATION PROXIMA	ASSOCIATION PROXIMA	Association Loi 1901	97 800
	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	Association Loi 1901	96 000
	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	Association Loi 1901	162 390
	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	Association Loi 1901	476 806
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATION BOIS DE NEFLES	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATION BOIS DE NEFLES	Association Loi 1901	152 272
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DES BANCOULIERS-MOUFIA	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DES BANCOULIERS - MOUFIA	Association Loi 1901	93 500
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	Association Loi 1901	402 396
	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	Association Loi 1901	303 300
	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	Association Loi 1901	360 000
	CLUB ANIMATION PREVENTION	CLUB ANIMATION PREVENTION	Association Loi 1901	2 253 889
	COLLECTIF LA BRETAGNE	COLLECTIF LA BRETAGNE	Association Loi 1901	160 434
	DIONYSPOUR	DIONYSPOUR	Association Loi 1901	300 000
	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	Association Loi 1901	169 688
	FAIRE DIRE	FAIRE DIRE	Association Loi 1901	102 860
	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	Association Loi 1901	422 656
	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association Loi 1901	86 700

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		
C2		

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Montant de l'engagement	
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	165 210	
	GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	616 588	
	JEUNESSE 2000	JEUNESSE 2000	474 918	
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	489 000	
	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	134 169	
	MISSION LOCALE NORD	MISSION LOCALE NORD	301 000	
	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	153 265	
	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	148 500	
	RUN ACTION	RUN ACTION	85 262	
	SAINTE-DENIS ENFANCE	SAINTE-DENIS ENFANCE	1 954 590	
	SAINTE-DENIS FOOTBALL CLUB	SAINTE-DENIS FOOTBALL CLUB	265 600	
	THEATRE VOLLARD	THEATRE VOLLARD	130 000	
			Association Loi 1901	130 000

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		
C2		

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	CAISSE DES ECOLES DE SAINT-DENIS	CAISSE DES ECOLES DE SAINT-DENIS	Etablissement Public	2 577 570
Autres	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public	7 980 500

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

ARRETE DES SIGNATURES

(1) 46 membres de 2 porteurs
de procuration.

(2) 45 + 3 votes par procuration.

NB 1. BONDAD parti au vote 42
(procuration à M. B. BONDAD)
Contre & Chapreau //

Nombre de membres en exercice 55
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Nombre de voix pour
contre
abstentions

55
55
55
007
000

Date de convocation du Conseil Municipal
17 septembre 2010

Décision Modificative n° 3/ 2010 au Budget principal présenté par le Maire,
à Saint-Denis, le 25 septembre 2010

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en cinquième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 25 septembre 2010

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le



Hôtel de Ville, le 17 SEP. 2010

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Michel CANABADY MOUTIEN
Référence **CM 10** / 2010 / JPM / MCM
Objet Conseil Municipal du samedi 25 septembre 2010
(convocation de l'assemblée délibérante)

Madame,
Chère Collègue,

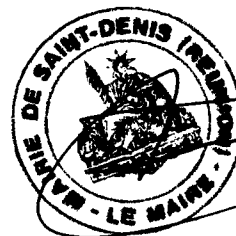
J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
 - * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,
- qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **cinquième séance annuelle**

le **SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame,
Chère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE
Gilbert ANNETTE

L I B E R T É ■ É G A L I T É ■ F R A T E R N I T É

L'an DEUX MIL DIX, le SAMEDI 25 SEPTEMBRE, à 09 h 09, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 02).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 10 h 38, au Rapport n° 10/5-26)/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 12, au Rapport n° 10/5-23)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse (arrivé à 09 h 31, au Rapport n° 10/5-02)/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ TROTET Maryse/ BARDIÈRE Jean-Michel/ ALBANY Chrisitian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

JAVEL François	pour toute la durée	par EUPHRASIE Didier
ALLIÉ Carmen	de la séance	par TROTÈT Maryse
DINDAR Ibrahim	à son départ à 11 h 18 après vote du Rapport n° 10/5-42	par ISIDORE Marylise

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUE INTÉRESSÉE

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'a pas pris part au vote portant sur les Rapports n° 10/5-08 et n° 10/5-71 :

- TROTET Maryse, en sa qualité de Présidente de l'AREM.

Association Régionale d'Expansion Musicale

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Elus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
	ARRIVÉES	
PAULÉE Marie-Thérèse	à 09 h 31	au Rapport n° 10/5-02
NAILLET Philippe	à 10 h 12	au Rapport n° 10/5-23
NATIVEL Mickaël	à 10 h 38	au Rapport n° 10/5-26
	DÉPLACEMENTS	
ANNETTE Gilbert	de 11 h 00 à 11 h 05	du Rapport n° 10/5-34 au Rapport n° 10/5-37
PONIN-BALLOM Gino	de 11 h 39 à 11 h 49	du Rapport n° 10/5-71 au Rapport n° 10/5-75
	DÉPART	
DINDAR Ibrahim	à 11 h 18	au Rapport n° 10/5-42 procuration à ISIDORE Marylise